



dois-je porter plainte contre la banque?

Par **kifftel**, le **05/07/2008** à **23:16**

bonjour,

je vous resume les faits , j'ai ouvert un compte sur lequel ma mere a emit des cheques(a l'epoque j'habitais chez elle), je suis fiché banque de france car celle ci ne veux en aucun cas arranger les choses je precise que je ne lui ai pas fait de procuration, je pensais jusqu'a maintennt qu'elle s'en etait faite une (elle en est capable) et totale mutisme de la banque, je précise que la banque est en guadeloupe, ma mere aussi, moi a toulouse,je decide alors de porter plainte contre ma mere, mais celle ci est classé sans suite pour cause d'immunité, par la suite elle emet un autre cheque d'un nouveaux chequier (parait-il) trop c'est trop je me deplace en guadeloupe a la rencontre de cette grande agence qu'est le credit agricole, je rencontre le diercteur qui me dit ne pas etre au courans, je lui demande alors de me fournir cette procuration,je veux voir la signature!!!!!!!! et ecouter ce qu'il me dit:

Mais vous savez mademoiselle, nous ne retrouvons meme pas cette procuration,pas meme votre carton de signature

...

je lui demande alors si elle n'est pas dans son p.... d'ordinateur, il me repond qu'il est notifié qu'il y a procuration mais qu'il ne retrouve pas le papier et que c'est ma mere qui doit l'avoir et de continuer les poursuite contre elle (la est sa solution)

...

je me dirige alors vers une association d'usager de banque sur le departement qui me demande d'abord des frais d'adhesion exhorbitant selon moi et me certifie que selon mes dires la banque ne serait en possession d'aucune procuration

....

leurs demarches m'a t'il dit est en premier lieu d'effectuer une mise en demeure a la banque de fournir cette procuration ou dans le cas contraire de lever l'interdiction, et mon conseiller de renouveler ma plainte concernant le dernier cheque emi a la suite de la premiere

plainte(pffffffff c'est complique!!!!) ce que j'ai fait

ma question arrive, sachant que le montant total des cheques est de 31000 euros les timbres fiscaux sont de 5000 et des poussieres, que cela traine depuis des années(2004), le dernier cheque date de 2007, que pui-je envisager d'autre? porter plainte contre la banques?

Par **JamesEraser**, le **06/07/2008** à **07:26**

[citation]cela traine depuis des années(2004)[/citation]

Il aurait fallu réagir plus tôt.

[citation]je pensais jusqu'a maintennt qu'elle s'en etait faite une[/citation]

C'est le titulaire du compte qui donne procuration à quelqu'un. Sinon, rien.

[citation]nous ne retrouvons meme pas cette procuration,pas meme votre carton de signature[/citation]

La banque est "tenue" de contrôler les chèques. Mais très peu le font. Ce n'est pas parce que c'est habituel que ce n'est plus une obligation.

[citation]le dernier cheque date de 2007, que pui-je envisager d'autre?[/citation]

Saisissez le médiateur des banques et parlez lui de ces chèques émis en toute impunité malgré un **[fluo]défaut de conformité de signature[/fluo]**.

[citation]Cliquez sous ce lien :

<http://www.afub.org/mediateurs>[/citation]

Sur le plan de la plainte, c'est un peu délicat mais pas irréalisable.

Mais revenez nous voir après votre entretien avec le médiateur. On évoquera cette dernière solution.

Experatooment